

Jeux ASPTT 2008

Règlement du tournoi de Golf

Art.1 : Epreuve

La Fédération Sportive des ASPTT organise les 09 et 10 mai 2008, dans le cadre des jeux ASPTT 2008, un tournoi de Golf. Règlement particulier de l'épreuve : ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Art.2 : Condition de Participation

Pour les ASPTT :

Compétition ouverte aux sections affiliées à la F.F.Golf.

Chaque équipe est composée de deux joueurs ou joueuses. Les équipes mixtes étant autorisées.

Le nombre d'équipes par filiale est limité à 4. Toutefois, la présence de deux dames sur la fiche d'inscription de la délégation permettra de présenter une 5^{ème} équipe.

Pour les membres des équipes :

Chaque joueur ou joueuse :

- Doit être titulaire de la licence F.F.Golf de l'année en cours.
- Doit avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf délivré par un médecin de son choix.
- Doit être membre de la section golf de l'ASPTT qu'il ou elle représente. Une attestation correspondante sera obligatoirement fournie par chaque Président de section.
- Doit répondre aux exigences du statut amateur.
- Ne doit pas être licencié dans un autre club sans terrain.
- Ne doit pas avoir un index supérieur à 35,4.

Les index pris en compte sont ceux à la clôture des inscriptions soit le 31 mars 2008.

Le certificat médical doit avoir été enregistré à la FF Golf à la date limite des inscriptions, faute de quoi :
L'INSCRIPTION DU JOUEUR SERA BLOQUÉE LORS DU CONTRÔLE DES INSCRITS.

Art.3 : Inscriptions

L'inscription de la filiale sera soumise à l'envoi aux organisateurs avant le lundi 31 mars 2008 de la liste des équipiers composant sa délégation.

Le nombre de compétiteurs inscrits sur cette liste sera de 2 (minimum), 4, 6, 8 jusqu'à 10 si 2 dames figurent sur la liste.

Art.4 : Formule de Jeu

La compétition se jouera en stableford sur 36 trous, 18 trous par jour.

- 1^{er} tour en simple (2 cartes).
- 2^{ème} tour en foursome, mixed-up (1 carte).

Le classement sera établi sur le cumul des scores des trois cartes (2 simples et 1 double)

Art.5 : Séries

Deux séries seront constituées :

1^{ère} série index inférieur ou égal à 20,4

2^{ème} série index compris entre 20,5 et 32,4

Le joueur d'une équipe dont l'index est le plus bas détermine le rattachement de l'équipe à une série.

ex : Équipe A : index 1^{er} joueur = 5, index 2^{ème} joueur = 18 – l'équipe A est rattachée à la 1^{ère} série

ex : Équipe B : 1^{er} joueur = 21, index 2^{ème} joueur = 30 – l'équipe B est rattachée à la 2^{ème} série

Si l'index du 1^{er} joueur est inférieur à 20,5, et que celui du 2^{ème} joueur est supérieur à 20,4 alors l'équipe jouera en 1^{ère} série avec l'index du joueur 2 ramené à 20,4 pour le classement en net de l'équipe.

ex : Équipe C : index 1^{er} joueur = 10 ; index 2^{ème} joueur = 22 – l'équipe C est rattachée à la 1^{ère} série avec respectivement un index de 10 et un index 20,4.

Les joueurs dont l'index se situe entre 32,5 et 35,4 sont autorisés à jouer dans une équipe en 2^{ème} série avec un index ramené à 32,4 et dans une équipe en 1^{ère} série avec un index ramené à 20,4 pour le classement en net de l'équipe.

Afin d'équilibrer le champ des joueurs, les limites des fourchettes des séries peuvent être amenées à varier en fonction des inscriptions.

Art.6 : Ordre de Jeu

Les départs se feront dans l'ordre croissant des handicaps pour les simples, et dans l'ordre croissant du handicap de l'équipe pour les foursomes.

Parcours :

1^{ère} série : simple sur le parcours de Nancy-Pulnoy et foursome sur le parcours de Garden Golf Metz.

2^{ème} série : foursome sur le parcours de Garden Golf Metz, simple sur le parcours de Nancy Pulnoy

Art.7 : Marques de Départs

1^{ère} série : marques blanches pour les messieurs, bleues pour les dames.

2^{ème} série : marques jaune pour les messieurs, rouges pour les dames.

Art.8 : Réunion des Représentants des délégations

La réunion des représentants des délégations aura lieu au Parc des Expositions de Nancy, le jeudi 8 mai à 18 heures 30.

Au cours de cette réunion, le représentant de chaque délégation devra impérativement remettre aux organisateurs la fiche de composition définitive des différentes équipes. Aucun changement ne sera accepté au cours de la compétition.

Art.9 : Entraînements

Interdits avant la compétition et entre les deux tours sur tout terrain de la compétition restant à jouer.

Art.10 : Départage

Sur les 18, 9, 6, 3 et derniers trous du foursome. Si l'égalité subsiste les scores trou par trou en remontant (17^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 12^{ème} etc...) seront comparés.

Art.11 : Intempéries

Si les conditions météorologiques ne permettent pas que la totalité de la compétition se déroule, la priorité sera donnée aux simples. Dans le cas où la totalité des simples ne peut avoir eu lieu le premier jour, ils se poursuivront sur le même parcours le lendemain, et le tour de foursome sera annulé. Le classement sera réalisé sur le cumul des deux cartes des simples et le départage se fera sur le cumul du retour des deux cartes sur les 9, 6, 3 derniers trous.

Si les simples ne peuvent avoir lieu, la compétition sera annulée.

Art.12 : Prix

Médailles d'Or, d'Argent, de Bronze pour les trois premières équipes de chaque série en brut et en net. Le Brut prime le Net. Challenges pour la filiale. Ils seront attribués aux filiales ayant la première équipe en brut, dans chaque série.

Médailles de 1^{ère} série et de la 2^{ème} série remises au Parc des Expositions le 10 mai à 18 heures 30.

Challenges remis pendant la cérémonie générale le 10 mai 2008 au Parc des Expositions.

Art.13 : Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve sera constitué : du conseiller technique de golf de la Fédération Sportive des ASPTT, du Directeur du tournoi, de deux membres de la commission technique de golf de la Fédération Sportive des ASPTT et d'un représentant de la commission sportive du golf de Nancy-Pulnoy.

3/3

Art.14 : Précisions

Reconnaissance du parcours : La reconnaissance du parcours peut avoir lieu le 8 mai. Elle est laissée à l'initiative du joueur qui prendra à sa charge la réservation de son départ auprès du secrétariat du golf, mais aussi le règlement de son droit de jeu.

Les Golfs :

Golf de Nancy Pulnoy Garden Golf METZ

10, rue du Golf 54425 PULNOY 3, rue Félix Savart 57070 METZ

Tél. : 03 83 18 10 18 Tél. : 03 87 78 71 04

www.golfnancypulnoy.com www.gardengolfmetz.com

Alain CALVET

C.T.S. Golf

Pour les Jeux ASPTT 2008